

Votre attestation de tarif sur la base des revenus 2022 pour (KIND) avec le code enfant (CODE) sera disponible en décembre

Chers parents,

Au 1er janvier 2022, votre tarif sur la base des revenus pour l'accueil des enfants sera automatiquement indexé. L'indexation pour 2022 s'élève à 1,89 %.

#### Modalités

1. Au mois de décembre, vous recevrez un e-mail indiquant que votre nouvelle attestation de tarif sur la base des revenus est disponible.
2. Ouvrez une session sur [mijn.kindengezin.be](https://mijn.kindengezin.be), avec votre eID ou votre token fédéral. Vous y trouverez votre nouvelle attestation.
3. Remettez cette attestation le plus rapidement possible à votre lieu d'accueil, au plus tard pour le 15 janvier 2022. De cette manière, votre lieu d'accueil pourra correctement facturer ses prestations.

**Important ! Ne demandez vous-même une nouvelle attestation que si :**

- votre situation familiale a changé ;
- vous avez un enfant supplémentaire à charge depuis votre dernière attestation

#### Des questions ?

- Contactez votre lieu d'accueil

Cordialement,

Kind en Gezin

Attention ! Cet e-mail est généré automatiquement. Veuillez ne pas y répondre.